

undefined - jeudi 2 octobre 2025

Actu locale | Grésivaudan

LE GRÉSIVAUDAN

Le territoire donne son feu vert à la Zone économique de Grignon

Emmanuelle Dufféal



Le Grésivaudan a acté l'aménagement de la ZAE de Grignon. Photo Le DL /E.D.

Lundi soir, le Grésivaudan s'est engagé à créer la ZAE de Grignon à Pontcharra, identifiée comme un secteur économique stratégique mais sous la pression des associations environnementales.

[Le coup d'éclat citoyen orchestré par le collectif STopMicro](#) , rejoint par celui de Grignon, pour dénoncer la politique d'aménagement du Grésivaudan au profit des intérêts industriels et au détriment des terres agricoles (lire notre édition de mardi), lundi soir, a mis sous tension le conseil communautaire. Et de fait la création de la nouvelle zone d'activité économique (ZAE) de Grignon à Pontcharra devenait un sujet sensible ([après celui des gens du voyage](#)). Un « plat de résistance » pour le vice-président à l'économie Jean-François Clappaz. Et pour cause, il allait devoir poser ses arguments au regard des messages des militants adressés aux élus communautaires, de l'intervention musclée et dérangeante du conseiller crollois Serge Pommelet, président d'Extra, canalisé par les gendarmes et du plaidoyer du porte-parole du collectif Grignon Xavier Perrin en ouverture du conseil.

Jean-François Clappaz s'est donc « attardé » une heure pour que chacun ait « une vision claire » sur ce projet et toutes les démarches entreprises par le Grésivaudan pour le mener à terme. « Parce que cette ZAE va répondre aux besoins croissants en foncier économique du territoire (artisanat 45 %, petite industrie 45 %, tertiaire 10 %) ». Mais pas n'importe comment. Le Grésivaudan entend développer une zone « exemplaire sur le plan environnemental » s'est défendu le VP qualifié « d'affreux bétonneur » par STopMicro. Pour tordre le cou aux critiques, il a égrené les nombreuses mesures et ajustements mis en œuvre, résultant de l'évaluation environnementale de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) et par ricochet à la pression du collectif Grignon, et des riverains du projet. Cette ZAE de Grignon sera donc bordée de mesures ERC, éviter, réduire, et compenser. La MRAe, dans son avis en mai dernier, a souligné un certain nombre d'enjeux environnementaux et émis des recommandations. Le Grésivaudan s'est engagé à les suivre. Et c'est ce que Jean-François Clappaz s'est évertué à présenter dans le détail.

Sur les 8 hectares prévus de la zone, trois seront commercialisés. Trois seront dédiés à une frange verte et aux espaces verts pour préserver le paysage et la vue des riverains du hameau de Grignon. Les deux restants seront consacrés à des aménagements de voirie. Soit la construction d'un pont enjambant le canal qui sépare la ZAE du quartier de la rue Jean Pellerin pour détourner les flux de camions de l'entreprise Sonoco. Et la réalisation d'un parking silo. Objectif, densifier, comme le recommande la MRAe.

Mais qui dit création de ZAE, dit destruction des terres agricoles, donc de zones humides. Il sera entièrement compensé. Concernant le captage d'eau des Planches, gros point noir soulevé par le collectif Grignon, l'élus a bien martelé que « la ZAE ne se trouve dans aucun des trois périmètres de protection réglementaires ». Et pour rassurer tout le monde, il a annoncé la mise en place de protections complémentaires durant le chantier et après avec un réseau de collecte collectif défié aux eaux de ruissellement étanche.

Sur la situation ultra-tendue de la famille Rey, dont l'habitation se trouve dans le périmètre de la zone et menacée de disparaître, le Grésivaudan s'est « engagé à mettre en œuvre un calendrier de travaux permettant de préserver la maison pour garantir à son propriétaire son maintien dans les lieux aussi longtemps que nécessaire sous réserve de la signature d'une convention, en vue de l'acquisition de la maison par Le Grésivaudan, à court ou long terme pour permettre ultérieurement la démolition de l'habitation et donc l'achèvement de la ZAE », a insisté Jean-François Clappaz. Le propriétaire n'a pas donné pour l'heure de suites favorables. Ce qui soulève encore pas mal de questions pour la suite.

